Pays de Mauriac
Communauté de communes

Service **P**ublic
d ' **A**ssainissement
Non **C**ollectif

Avril 2014

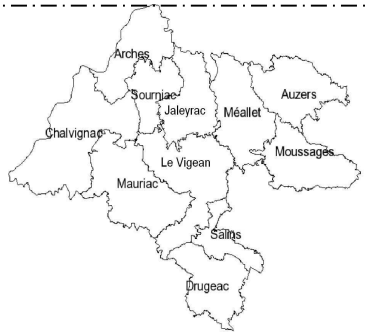

Votre fosse toutes eaux a été conçue pour recevoir les eaux usées provenant de votre habitation. Les eaux pluviales ne doivent jamais être raccordées au dispositif d 'assainissement.
Sont également interdits:
* Les liquides corrosifs : White-spirit, acide, soude…
* Les huiles qu 'elles soient de friture, de vidange…
* La peinture,
* Les médicaments : sirop, comprimés, poudre…
* Les objets susceptibles de boucher les canalisations.
Par contre, l 'eau de javel en quantité raisonnable peut y être déversée.

Conseils d 'entretien :

L 'installation doit être vérifiée et entretenue régulièrement de manière à s 'assurer :
* Le bon état des installations et des ouvrages,
* Le bon écoulement des effluents jusqu 'au dispositif de traitement
Les différents regards doivent être accessibles pour permettre l 'entretien et le contrôle.

La fosse toutes eaux:

La vidange de la fosse toutes eaux doit être réalisée tous les 4 ans environs afin d 'éviter le colmatage des dispositifs situés en aval.
Lors de la vidange, il faut :
* Enlever les dépôts au niveau des cloisons, des tubes plongeants,
* Ne pas nettoyer la fosse au jet (sauf si l 'on recherche des fissures),
* Remplir la fosse d 'eaux claires après la vidange,
* Vérifier l 'état des parties non immergées (corrosion du béton).

Le pré filtre:

* L 'entretien du pré filtre doit être réalisé tous les ans environs.
Il consiste à:
*Nettoyer au jet le matériau filtrant en le retirant de son contenant pour ne pas envoyer dans le dispositif de traitement les résidus préalablement retenus. Si il présente une usure prononcée, le changer.
* Vérifier l 'absence de corrosion du béton le cas échéant,
* Vérifier les arrivées d 'air,
* Vérifier l 'absence de dépôt important sur les matériaux, signe d 'un dysfonctionnement des dispositifs situés en amont.

Le dispositif de traitement :

Le dispositif de traitement ne demande aucun entretien particulier. Il est toutefois conseillé de vérifier annuellement le bon écoulement des eaux prétraitées dans les regards et l 'absence de colmatage des tuyaux d 'épandages.

L 'application des conseils d 'entretien et d 'utilisation vous garantira le bon fonctionnement de votre installation d 'assainissement et sa longévité.

Pour joindre le service du SPANC :
Tél : 06 31 29 12 84 Stéphane Dif
Adresse : Maison des services BP 53 Place Gambetta 15200 Mauriac
Mail: spanc@paysdemauriac.fr